



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 octobre 2025

Objet de la délibération

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Le trente octobre deux mille vingt-cinq à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois octobre deux mille vingt-cinq, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Yves DOUAY ; Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY pouvoir à Julien LE DOUSSAL , Valérie MAHÉ pouvoir à Philippe PERRONNO , Julian PONDAVEN pouvoir à Yves GUYOT , André HARTEREAU pouvoir à Yves DOUAY , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Lisenn LE CLOIREC , Peggy CACLIN pouvoir à Michèle DOLLÉ , Jacques KERZERHO pouvoir à Alain HASCOËT , Gwendal HENRY pouvoir à Claudine CORPART , Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Joël TRÉCANT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2025.10.019

Rapporteur : Pascal LE LIBOUX

Suite au vote du budget primitif lors du conseil municipal du 27 mars 2025 dernier, il est nécessaire d'ajuster les crédits et recettes nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire.

Le projet de décision modificative s'équilibre à – 183 662.48 € en section de fonctionnement et – 254 324,00 € en section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	€	RECETTES	€
011 Charges à caractère générale	+ 2 389 €	013 Atténuation de charges	- 127 000 €
012 Charges de personnel	- 311 000 €	70 produits de services	180 248 €
65 Autres charges de gestion courante	+ 29 438 €	73 Impôts et taxes	3 725 €
66 Charges financières	- 36 050 €	731 Fiscalité locale	- 169 442 €
67 Charges spécifiques	- 9 550 €	74 dotations et participations	- 50 939 €
		75 Autres produits	- 26 066 €
		76 Produits financiers	1 131 €
		77 Produits spécifiques	3 270 €
Ss total Réel	- 324 773 €	Sous-Total Réel	- 185 073 €
023 Virement entre sections	+ 141 110 €		
042 Transfert entre sections		042 Transfert entre sections	1 410 €
Sous Total d'Ordre	+141 110 €	Sous Total d'Ordre	1 410 €
TOTAL	- 183 663 €	TOTAL	- 183 663 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	€	RECETTES	€
16 Emprunt	-88 750 €	10 Dotations, fonds divers	-13 100 €
20 Immobilisations incorporelles		024 Produit de cession d'immo	21 811 €
204 Subventions d'équipement	-166 984 €	13 Subventions d'investissement	685 869 €
21 Immobilisations corporelles		16 Emprunts	-1 099 144 €
23 Immobilisations en cours		21 23 Immobilisations	9 130 €
Ss total Réel	- 255 734 €	Sous-Total Réel	- 404 564 €
040 Virement entre sections	1 410 €	021 Virement entre sections	141 110 €
Sous Total d'Ordre	1 410 €	Sous Total d'Ordre	141 110 €
TOTAL	- 254 324 €	TOTAL	- 254 324 €

I – PRINCIPALES EVOLUTIONS DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 – Chapitre 013 : Atténuation de charges : - 127 000 €

- Transfert de crédits vers le chapitre 70 suite à la mise en œuvre de la nomenclature M57
 - Somme correspondant à la facturation de prestations mutualisées avec l'agglomération (Chargé de mission Petite ville de demain, Convention de gestion urba...) et à la refacturation aux budgets annexes et au CCAS, COS, EPCC

2 - Chapitre 70 : Vente de produits, de services et ventes diverses : + 180 248 €

- Transfert de crédits du chapitre 013 : cf ci-dessus
- Vente de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) : + 46 000 €.

3 - Chapitre 73 : Impôts et taxes : + 3 725 €

- Notification du FPIC supérieure aux prévisions

4 - Chapitre 731 : Fiscalité locale : - 169 442 €

- Notifications de perception de la Taxe foncière et de la Taxe d'habitation inférieures aux prévisions : avec notamment l'ajustement en 2025 de la fiscalité par la DGFIP suite à démolition de deux bâtiments de Morbihan habitat

5 - Chapitre 74 : Dotations et subventions : - 50 939 €

- Notifications CAF inférieure aux prévisions : réajustement Plan mercredi
- Notification du Département inférieure aux prévisions : perte de la subvention pour le fonctionnement des ASLH
- Notification Région inférieure aux prévisions : réduction des subventions pour l'artothèque

6 - Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : - 26 066 €

- Projection de recettes moindre que les prévisions sur les occupations du domaine, location de bâtiments communaux, les indemnités d'assurances et prises en charge de sinistres

7 - Chapitre 76 : Produits financiers : + 1 131 €

- Versement du fond de soutien des emprunts structurés plus important que prévu

8 - Chapitre 77 : Produits exceptionnels : + 3 270 €

- Essentiellement des annulations de mandat de l'année 2024

9 - Chapitre 042 : Opération de transfert à la section d'investissement : + 1 410 €

II – PRINCIPALES EVOLUTIONS DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 - Chapitre 011 : Charges à caractère général : + 2 389 €

Les prévisions de consommation des crédits ont été ajustées par service.

Principales évolutions :

- Service bâtiments : + 57 570 €
 - Locations de bâtiments modulaires (+ 21 170 € multi accueil et vestiaire du stade de Kerlano), frais d'étude et d'analyses (+ 15 000 €) et factures d'eau (+ 12 800 €)
- Cheval dans la Ville : + 27 500 €.
 - Facture du second semestre 2024 non comptabilisée sur l'exercice 2024.
- Entretien des véhicules : + 3 500 €

Ces nouvelles inscriptions sont partiellement compensées par les économies réalisées par ailleurs.

2 - Chapitre 012 : Charges de personnel : - 311 000 €

- Départs non anticipés d'agents
- Poursuite de difficultés de recrutements récurrents sur certains services ou difficulté de recrutement entraînant des reports de recrutement
- Sous-utilisation des crédits fléchés pour la protection sociale complémentaire

3 - Chapitre 65 : Charges de gestion courante : + 29 438 €

- Augmentation du versement des forfaits scolaires aux écoles privées (+ 20 000 €)
- Pour la politique de la ville, ajustement des reversements CAF, après les appels à projets : + 16 965 €
- Diminution de la contribution à l'exploitant du multi accueil suite à la passation de l'avenant actant la réduction de la capacité d'accueil.

4 - Chapitre 66 : Charges financières : - 36 050 €

- Projection d'une charge d'emprunt moins importante que prévue initialement, avec notamment un taux d'intérêt meilleur que prévu

5 - Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : - 9 550 €

- Budget ajusté en fonction des réalisations (moins d'annulation sur exercices antérieurs)

En synthèse,

Les recettes de fonctionnement sont estimées en baisse par rapport aux recettes inscrites au Budget primitif :
- 183 662,48 €.

Les dépenses de fonctionnement sont attendues en baisse : - 324 773 €.

Par conséquent, un virement complémentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement sera inscrit pour un montant de +141 110,52 €.

III –PRINCIPALES EVOLUTIONS DES RECETTES D'INVESTISSEMENT**1 - Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : + 141 110,52 €**

- Virement complémentaire de la section de fonctionnement

2 - Chapitre 024 : produit des cessions d'immobilisations : + 21 811 €

- Inscription de la vente d'un terrain situé à Kerscamp et la vente de divers matériels et véhicules.

3 - Chapitre 10 : Dotations et fonds divers : - 13 100 €

- Diminution des perceptions de recettes de taxes d'aménagement: -70 000 € conséquence essentiellement de l'évolution des modalités de perception de la taxe et du ralentissement de la dynamique de construction
- Augmentation de la recette de FCTVA : + 57 000 €.

4 - Chapitre 13 : Subventions d'investissement : + 685 868,48 €

Prises en compte des subventions notifiées à la Ville depuis le vote du budget primitif :

- Etat : étude pour la réhabilitation du bâtiment l'ancien hôpital +25 000 €, bonus écologique pour l'acquisition d'un véhicule électrique +7 000 €, réhabilitation du gymnase Victor Hugo +124 741 €, réhabilitation de la salle Le Gal le Nouene +54 000 €, restauration de documents d'archive anciens +3 000 €, amendes de police + 24 072€
- Région : réhabilitation du gymnase Victor Hugo +350 000 €, restauration de la Courtine du Champ de Foire +43 117 €
- Département : Aménagement place Foch +150 000 €, restauration de documents d'archive anciens +2 522 €
- ADEME : programme TETE +4 884 €

5 - Chapitres 021 et 23 : immobilisations : + 9 130 €

- Reversements par des entreprises dans le cadre de travaux.

IV –PRINCIPALES EVOLUTIONS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**1 - Chapitres 20 204 21 23 : dépenses d'équipement : - 166 984 €**

Les évolutions les plus importantes sont données ci-dessous :

- Aménagement :
 - Place Foch : ajustement des marchés, aménagements complémentaires et anticipation de crédits de paiement pour 2026 pour + 180 000 €
 - Report sur 2026 des dépenses prévues pour l'OPAH RU : – 20 000 €
- Bâtiments : - 171 286 € dont

- Réfection de la toiture du CTM : report des travaux de renforcements de la charpente pour – 205 000 €
- Rénovation de la salle Le Gal-Le Nouène : + 80 000 €
- Réaménagement du site de Saint-Gilles : report de crédits en 2026 pour 40 000 €
- Voirie : - 152 728 €
 - Sécurisation des falaises rue Jean Jaurès et Saint Caradec : dossier toujours en cours de traitement technique et administratif, avec report des crédits en 2026 pour 188 838 €
 - Aménagement d'une plateforme au terrain de BMX : + 40 000 €
 - Aménagement des bornes foraines au jardin des remparts : + 40 000 €
 - Sécurisation d'un mur suite aux impacts des intempéries : + 30 000 € (impasse Morboulo)
- Patrimoine historique : - 24 230 €,
 - Courtine du Champ de Foire : Ajustement des crédits pour la rénovation +30 000 €
 - Sacristie de la Basilique : ajustement des crédits suite à la fin du chantier de rénovation - 21 230€
 - Basilique : Réparations suite à la tempête Ciaran -33 000 €

2 - Chapitre 16 : Emprunt : - 88 750 €

- Diminution du niveau de remboursement annuel au regard des dates de souscription des emprunts en 2025

3 - Chapitre 040 : opérations d'ordre entre section : + 1 410 €

En synthèse,

Les projections de réalisation des dépenses d'investissement sont en diminution : -254 324€.

Les projections de recettes attendues sont en augmentation : + 844 820 €.

Par conséquent, le recours à l'emprunt peut être diminué de 1 099 144 € pour s'établir à 4 200 856 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 6 octobre 2025,

Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 13 octobre 2025,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** la décision modificative N° 1 2025 du budget principal de la ville

Délibération adoptée à la majorité de 27 voix pour et 4 voix contre (Fabrice LEBRETON, Alain LARRIVÉ, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ), **et 2 abstention(s)** (Michèle LE BAIL, Hilal SAFAK)



Le registre dûment signé

Pour extrait certifié conforme

La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr